

Liste des délibérations examinées par
le Conseil municipal lors de la séance du jeudi 22 janvier 2026

N° 26-01	FINANCES — RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026	Le débat a eu lieu
----------	--	--------------------

Leers, le 16 01 26

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil municipal

Affaires Générales - Secrétariat
Dossier suivi par Mme Seynave s/c de Mme Rabeux
Nos réf : n° **1108** CS/NR

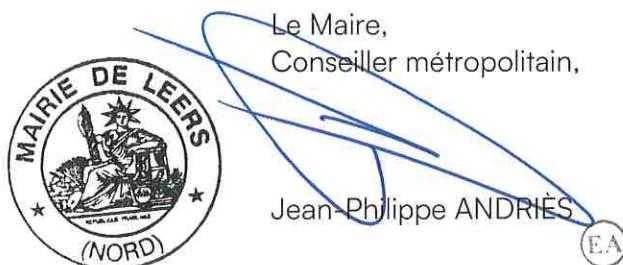
Conseil municipal — Séance du jeudi 22 janvier 2026
Convocation

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister à la séance publique du Conseil municipal qui aura lieu le **jeudi 22 janvier 2026 à 19 h 30**, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Vous trouverez, à l'appui de la présente convocation, les projets de délibération qui seront soumis à votre approbation lors de cette séance.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, en l'assurance de ma considération distinguée.



DEPARTEMENT
NORD

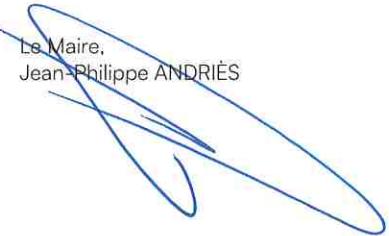
ARRONDISSEMENT
LILLE

CANTON
ROUBAIX 2

Conseillers en exercice	29
Conseillers présents	28
Conseillers ayant donné pouvoir	1
Conseillers votants	29

Le Maire certifie que le
Conseil municipal a été convoqué
le vendredi 16 janvier 2026.

Le Maire,
Jean-Philippe ANDRIÈS



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier, le Conseil municipal de Leers s'est réuni à 19 h 30 en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Philippe Andriès, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Guénin a été désigné secrétaire de séance.

Présents: M. Jean-Philippe Andriès - M. Guy Deschamps - Mme Dominique Saint-Oyant - M. David Malbranque - Mme Catherine Kerlidou - M. Jacques Laumaillé - Mme Joëlle Lepla - M. Carmelo Furnari - M. Michel Lejeune — M. Alain Guermonprez - Mme Andrée Castro - Mme Annick Brabant - Mme Roselyne Gaeremynck - M. Abdel Merkhouss - Mme Dominique Vanden Driessche - M. Philippe Deloux - Mme Pascale Miano - Mme Christine Boulanger - Mme Angélique Watrelot - M. Aurélien Guénin - M. André Nowak - M. Jérémie Rotsaert - Mme Mélanie Roberts - M. Daniel Bourgois - Mme Christelle Vandermeirssche - M. Mathieu Johnston - Mme Brigitte Mouveaux - M. Stéphane Tartare

Absente ayant donné pouvoir: Mme Aude Hochart (pouvoir à M. Jérémie Rotsaert)

DELIBERATION N° 26/01 **FINANCES — RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que le budget primitif 2026 leur sera présenté en février prochain.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, doit se dérouler, dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires de la commune. Un rapport est présenté et donne lieu à un débat au Conseil municipal qui en prend acte par une délibération spécifique.

Ce débat est la première étape incontournable du cycle budgétaire qui donne aux membres de l'assemblée délibérante les informations qui leur permettront d'exercer leur pouvoir à l'occasion du vote du budget primitif.

Un rapport sur les orientations budgétaires, les orientations pluriannuelles et l'état de la dette servant de base au débat est donc présenté en annexe. Il reprend différents éléments de contexte et la présentation de la stratégie financière de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 28/01/2026

Reçu en préfecture le 28/01/2026

Publié le

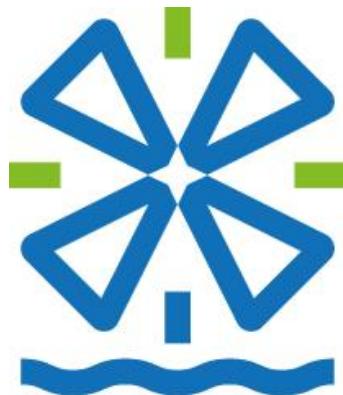
ID : 059-215903394-20260122-26_01-DE



Il est donc proposé au Conseil municipal d'engager le débat avant de se prononcer sur le budget 2026 qui sera soumis au vote de l'assemblée en février 2026.

En application des dispositions prévues à l'article L. 2312-1 du CGCT, ce débat a eu lieu.

Rapport d'orientation budgétaire 2026



VILLE DE
Leers

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), prévu à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), première étape publique du cycle budgétaire, permet au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires de la collectivité. Il doit avoir lieu au plus tôt dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif.

Un rapport sur les orientations budgétaires, comportant les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette, présenté aux membres du Conseil, alimente ce débat. Il comporte, en outre, une synthèse de la structure et de l'évolution des dépenses et des recettes.

La présente note informe le Conseil municipal du contexte économique et de ses impacts sur la ville de Leers notamment en termes de projection de recettes, des orientations en termes de niveaux de dépenses, et des équilibres pluriannuels qui en résultent.

Le vote du budget primitif 2026 est envisagé le 12 février prochain.

Table des matières

I.	Le contexte international et national.....	2
a)	International.....	2
b)	National.....	2
II.	Le cadre budgétaire.....	3
A.	Menaces	3
B.	Opportunités.....	3
C.	Orientations municipales	4
D.	Cadre financier.....	4
III.	La rétrospective et prospective budgétaire.....	4
A.	Fonctionnement.....	4
1)	Recettes	4
2)	Dépenses.....	5
B.	Investissement.....	6
1)	Recettes	6
2)	Dépenses.....	7
IV.	La structure de la dette.....	8
V.	Le niveau d'imposition.....	8
VI.	Les charges de personnel.....	9

I. LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Ce rapport présente les orientations budgétaires de la Ville de Leers pour l'exercice 2026, en intégrant le contexte économique national et international et une analyse financière détaillée.

L'absence d'adoption de la Loi de finances entraîne des incertitudes dans la construction budgétaire de la Ville et donc dans la rédaction de ce rapport. Cet élément est à prendre en compte dans sa lecture.

Le rapport ne présente pas de scénarios prospectifs puisque l'assemblée délibérante sera renouvelée en mars et elle portera de nouvelles orientations stratégiques impactant le budget de la ville.

a) International

Le contexte international est extrêmement incertain avec des évolutions majeures dans l'ordre mondial qui ont des impacts sur la situation financière européenne, sur les importations et les exportations.

L'OCDE et le FMI prévoient une croissance mondiale de 3,3 % en 2025 et 2026, avec une inflation globale en baisse (4,2 % en 2025, 3,5 % en 2026). Les risques géopolitiques et commerciaux pèsent sur les échanges et pourraient freiner la reprise.

b) National

La Banque de France anticipe une croissance modérée de 1,0 % en 2026, soutenue par la consommation des ménages et l'investissement privé, après un point bas en 2025 (0,7 %) malgré les chocs exogènes d'origine internationale et nationale. L'incertitude politique et budgétaire reste élevée, mais une légère amélioration de l'emploi est attendue à partir de 2027.

Au niveau de l'inflation (IPCH), après un repli marqué en 2025 (0,9 %), l'inflation totale devrait remonter à 1,4 % en 2026, puis 1,8 % en 2027, restant sous la cible de 2 %. L'inflation hors énergie et alimentation se stabilisera autour de 1,6-1,7 %. L'inflation est donc maîtrisée mais le niveau de prix reste plus élevé qu'avant la crise inflationniste survenue ces dernières années. L'augmentation des prix et l'érosion des recettes entraînent mécaniquement une perte des capacités financières de la collectivité.

POINTS CLÉS DES PROJECTIONS FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2024	2025	2026	2027	2028
PIB réel	1,1 0,0	0,9 (0,8) 0,2 (0,1)	1,0 0,1	1,0 - 0,1	1,1 -
IPCH	2,3 0,0	0,9 - 0,1	1,3 0,0	1,3 - 0,5	1,8 -
IPCH hors énergie et alimentation	2,3 0,0	1,6 - 0,1	1,6 0,0	1,6 0,0	1,7 -
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,4 0,0	7,6 0,1	7,8 0,2	7,6 0,2	7,4 -

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de septembre 2025, fondée sur les comptes trimestriels du 29 août 2025, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis.

Pour 2025, la projection de croissance du PIB réel est indiquée sur la base des dernières informations disponibles (enquête mensuelle de conjoncture de la Banque de France publiée le 9 décembre 2025). Le chiffre entre parenthèses correspond à la projection réalisée pour l'Euroystème et finalisée le 3 décembre 2025, avant la publication de l'enquête mensuelle de décembre.

Concernant les taux d'emprunt des collectivités, ces derniers devraient continuer à baisser en 2026, mais une remontée est possible en 2026 en fonction de l'évolution des OAT (Obligations Assimilables du Trésor) et de la politique monétaire.

II. LE CADRE BUDGETAIRE

A. Menaces

Aujourd'hui les principales menaces pour le budget proviennent de l'absence de budget 2026 pour l'Etat français. Face au déficit de l'Etat, le gouvernement pourrait faire le choix de réduire les dotations aux collectivités. Les recherches d'économies pourraient également être accompagnées d'une hausse des prélèvements obligatoires comme en 2025 avec la hausse des cotisations CNRACL¹.

Les recettes de la collectivité pourraient être impactées à la baisse par plusieurs biais, directement par la baisse des dotations de l'Etat, et indirectement par la répercussion d'éventuelles diminutions de recettes des autres collectivités et des établissements dont principalement la MEL qui, au titre des grandes métropoles, a été mise à contribution de la réduction du déficit de l'Etat.

Les investissements de la collectivité pourraient également être impactés par la réduction des cofinancements possibles de ses projets.

L'autre menace qui pèse sur la collectivité est l'érosion de ses recettes. La suppression de la taxe d'habitation annule la dynamique de cette recette puisque les nouvelles constructions n'impacteront pas les recettes municipales. La baisse de la natalité et des effectifs scolaires diminue également les produits des services.

B. Opportunités

La meilleure opportunité pour la collectivité est la poursuite de la rationalisation de son organisation et de son rapprochement avec les collectivités à proximité pour l'exercice de leur missions communes.

Les contraintes financières sont également l'occasion de s'interroger sur les missions exercées et leur optimisation.

¹ Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de contribution employeur à la CNRACL à compter du 1er janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028

C. Orientations municipales

L'année 2026 étant une période électorale, le budget 2026 est construit sans orientation municipale forte afin de laisser à la prochaine assemblée délibérante les moyens de mettre en œuvre les nouveaux engagements municipaux.

Le budget primitif sera construit sur la base principalement d'un renouvellement du budget 2025.

D. Cadre financier

Le cadre financier pour la construction du budget 2026 est encore de dégager un autofinancement pour financer les investissements de la commune tout en maintenant les moyens pour les leersois les plus fragiles, notamment au travers du CCAS.

III. LA RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE BUDGETAIRE

A. Fonctionnement

1) Recettes

Au BP (sans DM)

En euros	2023	2024	2025	2026 prévisions	Evolution 2023-2026
Total recettes réelles de fonctionnement	11 492 436	11 840 783	11 990 669	12 188 066	+ 6%
Atténuation de charges	47 450	75 000	75 000	75 000	+58%
Produits des services	900 360	993 750	836 250	892 400	-0,8%
Impôt et taxes	2 553 545	2 558 000	2 558 074	2 558 000	+0,1%
Fiscalité locale	5 361 213	5 591 096	5 915 245	6 032 781	+12 %
Dotation et participation	2 571 068	2 545 937	2 559 600	2 582 345	+0,42%
Autres produits de gestion courante	58 800	77 000	46 500	47 000	-18%
Autres produits			1 400	540	-

Au compte financier unique (CFU)

En euros	2023	2024	2025 estimations	Evolution 2023/2025
Total recettes réelles de fonctionnement	11 659 131	13 526 897	12 407 522	+ 6%
Atténuation de charges	86 788	143 020	40 781	-53%
Produits des services	1 011 698	802 271	838 463	-17%
Impôts et taxes	2 558 226	2 556 33	2 547 761	-0,4%
Fiscalité locale	5 323 423	5 981 750	6 143 022	+15%
Dotations et participations	2 542 539	2 911 762	2 699 356	+6%
Autres produits de gestion courante	108 515	147 029	124 987	+14%
Autres produits	27940	984 728	13 152	-52,9%

Sur la période 2023-2025, les recettes ont augmentée de 6% portées par l'augmentation des impôts et taxes et des dotations et participations alors que la ville de Leers voit certaines recettes s'éroder comme par exemple le produit de ses services avec la baisse de la fréquentation scolaire. La fiscalité locale a permis de compenser cette baisse de revenus et de prendre en charge le financement de l'emprunt et l'amende SRU de 117 000 € pour l'insuffisance de logements sociaux dans la commune.

Aucune nouvelle recette de fonctionnement n'est prévue en 2026. L'évolution des produits des services est un point de vigilance à avoir et devra faire l'objet d'une attention particulière au prochain mandat.

De façon générale, l'évolution des recettes de fonctionnement tend vers une érosion qui devra interroger la municipalité afin de conserver des capacités d'autofinancement.

2) Dépenses

Au BP (sans DM)

En euros	2023	2024	2025	2026 prévisions	Evolution 2023/2026
Total des charges réelles de fonctionnement	11 293 334	11 873 625	11 930 289	11 796 416	+4,4%
Charges à caractère général	2 537 745	2 731 353	2 855 036	2 617 819	+3,1 %
Charges de personnel	7 742 197	7 950 850	7 786 000	7 880 697	+ 1,7%
Atténuation de produit	50 000	117 000	117 000	117 000	+134 %
Autres charges de gestion	962 392	1 043 422	1 060 453	1 079 400	+ 12,1%
Autres charges	1 000	31 000	111 800	101 500	+10 000%

Au compte financier unique (CFU)

En euros	2023	2024	2025 estimations	Evolution 2023/2025
Total des charges de fonctionnement	11 394 136	11 276 605	11 238 122	-1,3%
Charges à caractère général	2 704 526	2 259 866	2 468 473	-9%
Charges de personnel	7 723 445	7 932 917	7 537 602	-2,4%
Atténuation de produit	47 683	116 051	112 086	+18%
Autres charges de gestion	912 497	957 486	1 016 487	+11,4%
Autres charges	5 983	10 284	10 347 4	+ 1616,6 %

La collectivité a réussi à diminuer ses dépenses afin de retrouver une ~~trajectoire positive avec~~ un niveau de recettes supérieur à celui des dépenses. La réduction des charges à caractère général s'est faite grâce à des investissements et une rationalisation des services.

Les nouvelles organisations mises en place, l'interrogation systématique du fonctionnement à chaque départ, la mise en place d'outils de gestion ont permis de diminuer le niveau de masse salariale. Cet objectif demeure.

L'augmentation des charges de gestion est dû au fait que la ville a intensifié son effort financier en faveur des leersois en augmentant sa subvention au CCAS.

La hausse des autres charges est consécutive au paiement des intérêts de l'emprunt pour la construction de l'espace culturel.

L'objectif reste de contenir les dépenses de fonctionnement de la collectivité, et au premier poste les charges de personnel, notamment en interrogeant les organisations, les missions assurées et les niveaux de prestation. Les achats sont également passés en revue afin de les optimiser par le recours aux achats métropolitains, à des achats mutualisés, à des mises en concurrence systématiques. Certaines pratiques évoluent également pour optimiser les moyens.

Le déploiement de tout nouveau projet nécessitera un redéploiement des moyens actuels puisque les perspectives d'augmentation des recettes sont nulles, le contexte de prix est durablement reparti à la hausse, certes faible mais continu, et la demande de services des citoyens reste élevée tout comme les besoins d'investissements.

B. Investissement

1) Recettes

Au BP (sans DM)

En euros	2023	2024	2025	2026 prévisions	Evolution 2023/2026
Total recettes réelles d'investissement	2 225 191	4 436 758	880 150	606000	-72%
Subvention d'investissement	0	1151 720	0	0	
Emprunts	1311186 ²	2 235 238	0	0	-100 %
Dotations, fonds	136 500	295 000	290 000	605 000	+ 344 %
Autres emprunts et dettes assimilées	10 000	1 000	1 000	1 000	-90 %
Produits de cession	767 500	753 800	590 000	0	-100 %

² Emprunt non réalisé

Au compte financier unique (CFU)

En euros	2023	2024	2025 estimations	Evolution 2023/2026
Total recettes réelles d'investissement	456 575	6 046 788	316 761	-30%
Subvention d'investissement	298 385	935 757	19 425	-93%
Emprunts	0	3 000 000	0	0%
Dotations, fonds	158 500	2 103 726 ³	297 336	+ 344 %
Autres emprunts et dettes assimilées	0	0	432	-90%

En 2024, la ville a financé ses investissements avec l'emprunt et le transfert vers la section d'investissement de son excédent de fonctionnement capitalisé. La ville finance majoritairement ses investissements sur ses fonds propres.

Les deux enjeux majeurs en 2026 sont l'augmentation des capacités d'autofinancement et la poursuite de la recherche de financements extérieurs pour les projets d'investissement de la Ville.

2) Dépenses

Au BP (sans DM)

En euros	2023	2024	2025	2026 prévisions	Evolution 2023/2026
Total dépenses d'investissement	5 099 450	1517 980	3 426 653	997 650	-80%
Immobilisation incorporelles	16 400	75 000	479 998	12 000	-25%
Subventions d'équipement versées	50 000	0	0	0	-100 %
Immobilisation corporelles	1 358 050	1 028 280	2 746 505	984 650	-27 %
Immobilisation en cours	3 675 000	425 000	200 000	0	-100 %
Autres emprunts et dettes assimilées	10 000	1 000	150	1 000	-90 %

³ Virement de l'excédent de fonctionnement

Au CFU

En euros	2023	2024	2025 estimations	Evolution 2023/2025
Total dépenses d'investissement	2 017 104	3 679 338	1860 427	-7,7%
Immobilisation incorporelles	84 962	9 456	21 635	-75%
Subventions d'équipement versées	0	0	0	-
Immobilisations corporelles	861 272	1 042 838	816 857	-5,2%
Immobilisations en cours	1 070 869	2 622 509	1 021 935	-4,5%
Autres emprunts et dettes assimilées	0	40	0	-
Opération pour compte de tiers	0	4005	0	-

Les investissements 2025 sont marqués par la construction de l'espace culturel, le déploiement de la vidéoprotection et la rénovation de l'éclairage public.

Au regard des élections municipales à venir, les dépenses d'investissement en 2026 qui seront proposées au budget primitif seront principalement composées de dépenses pour l'entretien du patrimoine, l'optimisation énergétique et des travaux de mise en sécurité.

IV. LA STRUCTURE DE LA DETTE

Après un emprunt en 2024 de 3 millions d'euros pour la construction de l'espace culturel Jean-Claude Casadesus, la ville de Leers n'a pas fait de nouvel emprunt en 2025. Ses ressources propres ont suffi à couvrir ses investissements. Pour 2026, le taux d'endettement de la commune se maintiendra à 22% et l'endettement par habitant restera à 310 €. Sa capacité de désendettement, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, reste 4,6 années en 2025.

V. LE NIVEAU D'IMPOSITION

Après avoir augmenté le taux d'imposition en 2024, la municipalité ne prévoit pas d'augmenter les impôts en 2026. Pour rappel, le taux d'imposition de Leers est médian par rapport aux communes de même taille de la métropole.

Taux d'imposition des communes de même taille dans la métropole lilloise en 2024

Ville	Annœullin	Bondues	Leers	Lesquin	Marquette lez Lille	Neuville en Ferrain	Wambrechies
Nombre d'habitants	10 787	9 944	9 548	9 199	11 175	10 194	10 821
Taux de taxe foncière	50,20 %	42,94 %	49,44 %	47,43 %	56,96 %	53,96 %	52 %
Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties	122,47 %	49,45 %	62 %	47,21 %	64,32 %	48,38 %	56 %
Taux de taxe d'habitation ⁵	23,14 %	30,5 %	34,79 %	20 %	32,16 %	22,66 %	34 %

VI. LES CHARGES DE PERSONNEL

Pour 2026, la ville de Leers poursuit son processus de rationalisation des ressources humaines dans le but de maintenir un service public de qualité tout en limitant l'évolution structurelle du premier poste de dépense de budget. Sa proportion des charges de personnel dans le budget commence à diminuer passant de 64,8 % en 2025 à 63,7% en 2026.

La majorité des équipes est composée d'agents de catégorie C. Elle représente l'importance des services opérationnels dans une commune, dont la majorité des services est assurée en régie : agents d'entretien, agents de restauration, ATSEM, agents techniques des espaces publics, logistiques et bâtiments, agents périscolaires et extrascolaires.

Evolution du personnel titulaire et contractuel⁶

	2020	2021	2022	2023	2024
Filière administrative	35	37	34	33	34
A	4	5	5	6	5
B	3	3	3	2	3
C	28	29	26	25	26
Filière technique	76	73	74	72	66
A	1	2	2	2	2
B	1	0	3	3	3
C	74	71	69	67	61
Filière sociale	6.09	7	6	7	8
A	3.09	4	4	4	4
B	0	0	0	0	0
C	3	3	2	3	4
Filière médico-sociale	18,5	21,59	19,94	17,94	15,94
A	3	4,09	4,14	4,14	4,14
B	0	0	4,8	3,8	3,8
C	15,5	17,5	11	10	8

⁴ <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/taux-de-fiscalite-directe-locale-votes-par-les-collectivites>

⁵ Taxe qui concerne les résidences secondaires

⁶ Données issues des tableaux des effectifs : effectifs pourvus sur les emplois permanents, hors emploi fonctionnel

Filière culturelle	5,74	4,33	6,09	6,17	6,35	
A	2	1	1	1	1	
B	3,74	3,33	5,09	5,17	5,33	
C	0	0	0	0	0	
Filière animation	18,5	14,5	13,5	15,5	15	
A					0	
B	2	2	3	3	4	
C	16,5	12,5	10,5	12,5	11	
Total	159,83	157,42	153,53	151,61	145,27	

Catégorie	2020	2021	2022	2023	2024
A	13.09	16.09	16.14	17.14	16.14
B	9.74	8.33	18.89	16.97	19.13
C	137	133	118,5	117,5	110

Le procès-verbal sera mis en ligne après son approbation, lors de la prochaine séance du Conseil municipal.